

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 29 SEPTEMBRE 2014**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X ( <i>conf. téléphonique</i> )	
BOILY, Philippe Étudiant <sup>1</sup>	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GAGNON, Nathalie Chargée de cours – Dép. psychoéducation et psychologie et sciences de l'éducation		X
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
JALBERT, Cindy Étudiante <sup>2</sup>	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X ( <i>conf. téléphonique</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

---

1 Est devenu membre à la suite du traitement du point 2.1

2 Est devenue membre à la suite du traitement du point 2.1

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :****PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon

X

Coordonnateur et attaché d'administration –  
Décanat des études

ROCHFORT, Odette

X

Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

**INVITÉES :**

GAUTHIER, Marie-Hélène

X

Assistante administrative, Secrétariat général

LABERGE, Murielle

X (point 5.1)

Doyenne de la gestion académique

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Elle souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres étudiants et propose de faire un tour de table pour que tous puissent se présenter.

Enfin, elle mentionne la présence de madame Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique, pour le traitement du point 5.1.

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### 2.- Nominations

2.1. Nomination de deux (2) membres étudiants au conseil d'administration de l'Université

2.2. Nomination d'un membre étudiant à la commission des études de l'Université

### 3.- Engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais

### 4.- Affaires académiques

4.1. Modification aux conditions d'embauche d'un professeur régulier au secteur disciplinaire « Ressources naturelles » du Département des sciences naturelles

4.2. Modification aux conditions d'embauche d'une professeure régulière au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation » du Département des sciences de l'éducation

### 5.- Relations de travail

5.1. Renouvellement de la convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

### 6.- Clôture de la séance

## **2.- Nominations**

### **2.1. Nomination de deux (2) membres étudiants au conseil d'administration de l'Université**

Le comité exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO), à sa rencontre du 30 juin 2014, a désigné monsieur Philippe Boily et madame Cindy Jalbert pour siéger au conseil d'administration de l'Université afin de combler les postes vacants au sein de cette instance.

Suivant un avis produit par le secrétaire général et transmis au conseil d'administration, le 22 octobre 2007, il appert que la procédure de décret gouvernemental n'est pas requise pour la seule nomination des étudiants et que cette opération peut être valablement avalisée par le conseil d'administration lui-même.

Les personnes proposées par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger, à la suite des vérifications effectuées dans ce sens par le secrétariat général.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5738 concernant la nomination de deux (2) membres étudiants au conseil d'administration de l'Université (**Philippe Boily et Cindy Jalbert**); laquelle est jointe en appendice.

## **2.2. Nomination d'un membre étudiant à la commission des études de l'Université**

L'AGE-UQO a proposé la désignation d'un étudiant, afin de combler un poste vacant dédié à un étudiant au sein de la commission des études. Il s'agit d'Alexandre Dugas, éligible à y siéger tel qu'il appert des vérifications effectuées au secrétariat général.

Conformément à l'article 6.1 du Règlement de régie interne, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination de membres à la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'AGE-UQO, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c.A-3.01). Le mandat des étudiants qui siègent à la commission des études est d'une durée de deux (2) ans.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5739 concernant la nomination d'un membre étudiant à la commission des études de l'Université (**Alexandre Dugas**); laquelle est jointe en appendice.

## **3.- Engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, a quitté ses fonctions le 2 mai 2014. Le recteur a mis en place un processus de sélection en vue de la dotation du poste de secrétaire général et un appel de candidature a été effectué du 3 au 30 mai 2014 inclusivement.

Le comité de sélection, présidé par le recteur, était composé de madame Lisette Blouin-Monfils, membre socio-économique du conseil d'administration, de madame Marie Robert, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie et membre de la commission des études, de monsieur Pierre Daoust, chargé de cours, et de monsieur François Jetté, président du comité d'éthique et de déontologie du conseil d'administration. L'adjointe au recteur, madame France Fouquette, agissait à titre de secrétaire du comité de sélection.

Le comité s'est réuni à deux reprises, a procédé à l'analyse des candidatures reçues, a effectué les entrevues le 23 juin 2014 et a formulé une recommandation unanime au recteur sur le choix d'un candidat.

Le recteur, en conséquence, recommande au conseil d'administration de procéder à l'engagement de monsieur André J. Roy, actuel secrétaire général de la Commission scolaire des Draveurs, ainsi qu'à son affectation au poste de secrétaire général en vertu d'un contrat débutant le 18 août 2014 et se terminant le 30 avril 2018.

Un membre demande s'il n'y a pas lieu de faire une embauche de 5 ans assortie d'une période de probation, avec évaluation, pour uniformiser les conditions d'embauche des cadres supérieurs tel qu'il a été fait pour l'embauche du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le recteur explique que les conditions ne sont pas les mêmes pour tous les postes de cadres supérieurs. De plus, l'embauche d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est soumise à une consultation ce qui n'est pas le cas pour le secrétaire général.

Un membre demande quelles peuvent être les conséquences si, à la fin de la période de probation, l'évaluation est négative. Le recteur fait observer que c'est le conseil d'administration qui embauche le cadre supérieur et qui désigne son affectation. C'est donc à lui que revient le pouvoir de renverser l'une ou l'autre de ces décisions. À la suite d'une

question d'un membre, le recteur confirme que c'est lui qui évalue tous les cadres supérieurs et que c'est donc à lui de décider ce qui peut arriver en cas d'évaluation négative, notamment dans les cas plus graves nécessitant une interpellation du conseil d'administration.

Un membre fait remarquer que l'embauche du secrétaire général n'a jamais comporté de condition de probation et que cela pourrait créer un précédent. De plus, une telle condition démontrerait un manque de confiance de la part du conseil envers le candidat, ce qui n'est pas l'impression générale ici selon lui.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyé par madame Chantal Saint-Pierre, il est résolu de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyé par madame Chantal Saint-Pierre, il est résolu de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5740 concernant l'engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais (**André J. Roy**); laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- Affaires académiques

##### 4.1. Modification aux conditions d'embauche d'un professeur régulier au secteur disciplinaire « Ressources naturelles » du Département des sciences naturelles

Le conseil d'administration, lors de la trois cent soixante-seizième (376<sup>e</sup>) réunion tenue le 16 juin 2014, adoptait la résolution 376-CA-5733, mandatant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'embaucher monsieur Yann Surget-Groba à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Ressources naturelles ».

Monsieur Yann Surget-Groba n'étant ni citoyen canadien ni résident permanent, doit obtenir un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada. Ainsi, cette condition doit être inscrite à la résolution d'embauche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la différence entre le premier envoi de projet de résolution et le dernier projet, déposé en séance, est la date d'embauche. En effet, la nouvelle résolution mentionne que l'embauche est conditionnelle à l'obtention du permis de travail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5741 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles (**Yann Surget-Groba**); laquelle est jointe en appendice.

##### 4.2. Modification aux conditions d'embauche d'une professeure régulière au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation » du Département des sciences de l'éducation

Le conseil d'administration, lors de la trois cent soixante-seizième (376<sup>e</sup>) réunion tenue le 16 juin 2014, adoptait la résolution 376-CA-5735, mandatant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'embaucher madame Christelle Robert-Mazaye à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation ».

Madame Christelle Robert-Mazaye n'étant ni citoyenne canadienne ni résidente permanente, doit obtenir un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada. Ainsi, cette condition doit être inscrite à la résolution d'embauche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la différence entre le premier envoi de projet de résolution et le dernier projet, déposé en séance, est la date

d'embauche. En effet, la nouvelle résolution mentionne que l'embauche est conditionnelle à l'obtention du permis de travail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5742 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Christelle Robert-Mazaye**); laquelle est jointe en appendice.

## **5.- Relations de travail**

### **5.1. Renouvellement de la convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (huis clos - confidentiel)**

*En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration quittent la salle pour ce point.*

*Madame Murielle Laberge se joint au conseil pour le traitement de ce point.*

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyé par madame Chantal Saint-Pierre, il est résolu de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyé par madame Chantal Saint-Pierre, il est résolu de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 377-CA-5743 concernant le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h.

*Original signé par :*

---

Lyse Ricard, présidente  
André J. Roy, secrétaire général